

Depuis plus de 30 ans, notre Cabinet d'Avocats développe son expérience principalement à Paris, Versailles et dans toute l'Ile de France, dans les domaines suivants :

Droit immobilier (Spécialité)

- Droit de la construction, sinistres catastrophes naturelles (sécheresses ou autres)...
- Contrats de construction de maison individuelle, de vente d'immeubles neufs ou anciens,
- Litiges locatifs ou de copropriété,
- Entreprises du bâtiment,
- Urbanisme.

Droit pénal (Spécialité)

- Assistance des victimes d'infraction ou d'accidents de la circulation,
- Assistances des personnes poursuivies devant les juridictions (Police, Correctionnel, Cours d'Appel, Cours d'Assises).

Droit des assurances (Activité dominante)

- Responsabilité civile des particuliers et des professionnels,
- Assurances vie.

Droit de la famille (Activité dominante)

- Divorces, séparation de corps,
- Procédures enfant légitime, naturel, adoptif,
- Liquidation ou changement de régime matrimonial.

Droit de la réparation du dommage corporel (Activité dominante)

- procédure de liquidation de dommages consécutive à un accident de la route, une agression physique ou sexuelle.

Droit de la procédure d'appel (Spécialité)